

RAPPORT N°6

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le projet de reprise de l'abattoir d'Ambert,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

CREATION DE POSTE

Libellé de l'emploi	Nature du poste	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
Chargé de mission « abattoir »	Accroissement temporaire d'activité	Ingénieurs territoriaux, vétérinaires, techniciens	35H	56 265 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé d'approuver :

- la création de poste ci-dessus présentée ;
- la modification du tableau des emplois intégrant cette modification ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges pour l'année en cours.